STAVELOT - À L'ENTRÉE DE FRANCORCHAMPS, EN VENANT DE L'E42

Le giratoire a récupéré un permis

Le SPW compte relancer le chantier avant fin 2019

La demande de permis a été soumise à enquête publique. © archives Y.B.

On pourrait rapidement reprendre le chantier du giratoire du Trou Hennet, à l'entrée du village de Francorchamps. Un chantier en rade depuis plus d'un an et pour lequel un quatrième permis vient d'être accordé.

Nouvel épisode dans la saga du rond-point de Francorchamps où se croisent la grand-route venant de l'E42 en surplomb de Ster et la N62, qui relie Spa, via la Sauvenière, et le village de Francorchamps. Cette fois, le SPW dispose à nouveau d'un permis, modifié par rapport à celui qui avait été recalé au Conseil d'État.

La version précédente a été corrigée, notamment par rapport à la longueur du pertuis, conforme à ce qui avait déjà été aménagé et qui était contesté, et l'on s'est conformé à des demandes du DNF quant aux plantations, entre autres, explique Philippe Elsen, directeur, directeur des routes au SPW à Verviers.

« Le plan et les documents de la demande de permis faisaient état de la situation existante », observe Philippe Elsen. La configuration du portique a aussi été modifiée.

Reste à voir si les conditions modifiées agréeront les opposants d'hier et s'ils continueront à vouloir empêcher la réalisation de ce rond-point dans sa conception actuelle. Ce jeudi, Alain Lebrun, qui avait été le conseil des opposants au Conseil d'État dans le cadre de la contestation du permis précédent, ne pouvait encore rien dire à ce sujet, n'ayant pas eu communication du texte du permis. Néanmoins, sur base de la demande soumise à consultation, il envisageait déjà un nouveau recours au Conseil d'État, dès mai 2019.

REPARTIR AVANT FIN 2019

Quand les travaux vont-ils recommencer ? Pas tout de suite, mais l'espoir est de relancer avant la fin de l'année. Il faudra planifier la reprise du chantier et voir les disponibilités de l'entrepreneur. Pas question cependant de laisser d'énormes trous béants durant l'hiver. En tout cas, déclare Philippe Elsen, « j'espère ne pas devoir attendre le printemps. » Néanmoins, il est fort probable que le giratoire ne sera pas fin prêt avant le début de l'année prochaine.

Un premier permis pour un giratoire avait été octroyé **dès 2010**. Mais on ne le concrétisera pas. En 2016, rebelote, mais le fonctionnaire délégué de la Région retire le permis. On corrige la copie, revalidée en décembre 2017. Alors, une procédure au Conseil d'État est lancée par Francis Jamar, qui peste contre la localisation du portique, qui oblige à des détours les camions de sa société James oils et qui le contraint à faire un détour de 22 km, ainsi que par l'ASBL Avala, **opposée notamment au recouvrement du Roannay**.

Finalement, l'auditeur du Conseil d'État ayant rendu un avis défavorable à la Région wallonne, le fonctionnaire délégué décidera de retirer le permis. Ce qui provoquera un arrêt des travaux en cours à la mi-2018.

D'où la quatrième demande et le permis actuel…

Avala se focalisait sur des aspects environnementaux, contestant par exemple la longueur de la canalisation du ruisseau du Roannay sur plus de 100 mètres, alors qu'elle considérait ce petit cours d'eau comme très intéressant pour la biodiversité et que les plans précédents laissaient entrevoir à une longueur d'une cinquantaine de mètres environ. Dès lors, **Avala réclamait une étude d'incidences**, que ne prévoyait pas la demande de permis qui a été avalisée. Une procédure très fouillée qui pourrait retarder le chantier d'un an ou deux encore, estimait Alain Lebrun.

YVES BASTIN

VERVIERS – POLITIQUE

Comment la mise en concurrence a disparu de la motion au conseil

L'actuelle et l'ancien bourgmestre. © A.F.

Pourquoi le texte de la motion votée par la majorité verviétoise ce lundi au conseil communal, concernant Enodia, a-t-il changé en cours de route ? C'est la question que se pose l'ancien bourgmestre cdH de Verviers Marc Elsen. Il a remarqué, entre le texte de la motion envoyé à l'opposition le samedi 28 septembre et celle votée majorité contre opposition le lundi 30 septembre au conseil communal, une grosse différence.

En effet, alors que le premier projet de motion déposée par la majorité s'engageait à « examiner avec le plus grand soin les modalités de mise en concurrence » dans le cadre de la cession des filiales de Nethys, cette phrase a été complètement gommée dans la version finale du texte, celle qui a été lue et présentée au vote lors du conseil de ce lundi soir. Pourquoi ? C'est la question que nous avons posée à Jean-François Istasse, chef de groupe du Parti Socialiste au conseil communal et qui a été chargé de rédiger ladite motion.

L'ancien échevin de la Culture reconnaît que la motion a été modifiée. « En fait, on a eu une réunion de majorité le vendredi lors de laquelle on a discuté des points à mettre dans la motion. Tout le monde a donné ses idées et un conseiller communal m'a exposé celle de la concurrence. Le lendemain, j'ai remis tout ça au net puis nous avons fait une troisième lecture avec la bourgmestre qui a décidé d'enlever cette partie. »

UNE ERREUR HUMAINE

Le problème, selon l'ancien bourgmestre cdH Marc Elsen, c'est que personne au sein de la majorité, n'a signalé lors du conseil que le texte avait été modifié entretemps. Ce n'est qu'après le conseil, quand il a comparé les deux textes à tête reposée, qu'il a remarqué la modification. Qui est loin d'être anodine selon lui.

« Cette question de la mise en concurrence, c'est la base de la problématique dans ce dossier. Dans le cadre de la vente des filiales, il y a une confusion public-privé patente avec la vente par Nethys de certaines sociétés à certains membres de son conseil d'administration (NDLR : il vise surtout la vente de Win et Elicio à des sociétés créées par Fornieri). »

Pour le cdH c'est clair : si la bourgmestre, par ailleurs présidente d'Enodia, la maison-mère de Nethys, a fait modifier ça, c'est pour « couvrir » le duo Moreau-Fornieri.

Du côté de la bourgmestre, la réponse est toute autre. Lors de la réunion de majorité du vendredi, les trois partis s'étaient mis d'accord sur le texte sans la notion de mise en concurrence. Et c'est Jean-François Istasse qui aurait rajouté d'initiative cette mention dans le texte envoyé à l'opposition, ce que ce dernier confirme.

UN RECOURS DÉPOSÉ

Mais pourquoi ne pas l'avoir laissée finalement ? « Parce que lorsqu'Enodia a donné mandat à Nethys pour vendre les parts majoritaires concurrentielles, on a demandé que ce soit en maintenant l'emploi à Liège, en maintenant le siège social à Liège, et en redéveloppant de nouvelles filières économiques en région liégeoise. C'est un fait. La mise en concurrence n'en faisait pas partie », signale Muriel Targnion. En tant que présidente, elle va prochainement devoir se positionner sur ces ventes au CA d'Enodia. « Et je ne peux pas me retrouver liée par une décision du conseil pour cette future décision. »

Pratiquement la question n'a pas énormément d'impact, puisque l'opposition ne voulait de toute façon pas signer le texte proposé par la majorité. Mais pour Marc Elsen, cette modification montre à quel point la bourgmestre protège le management de Nethys, au détriment peut-être des intérêts de la Ville. « Et son explication montre qu'il y a une vraie confusion des rôles entre son mayorat de Verviers et sa présidence d'Enodia. » Il pointe aussi un manque de transparence évident dans ce dossier.

Le cdH a aussi déposé un recours auprès du ministre des Pouvoirs locaux, estimant que la motion déposée par la majorité ne l'avait pas été valablement.

L.M. & B.B.

VERVIERS – VILLE CONVIVIALE

La véranda du Chatel démontée

La véranda du Chatel a été démontée ce jeudi. © A.R.

Premier souci pour le chantier de Verviers Ville conviviale, place Verte. Les commerçants avaient jusqu'au 15 septembre pour démonter leurs installations ou vérandas. La Ville avait accepté de prolonger ce délai jusqu'au 1er octobre afin de permettre aux commerçants de pouvoir s'exécuter sans problème.

Si le Vieux Bourg a respecté ce délai, cela n'a pas été le cas pour l'établissement le Chatel. En effet, la véranda était toujours debout ce mercredi. Le problème est que le bâtiment appartient à la multinationale ABInBev qui est propriétaire du bâtiment. Et elle a mis du temps à s'exécuter.

HALLE DÉMONTÉE AVANT 15 JOURS

Ceci étant fait, le chantier de Verviers Ville conviviale va pouvoir se poursuivre. « Nous poursuivons les carottages au niveau du sol », explique Maxime Degey, échevin des Travaux de la ville de Verviers. « On va maintenant pouvoir bientôt s'attaquer à la Halle. « Elle sera démolie dans les 15 jours. Puis il y a tout ce qui concerne les impétrants, soit le gaz, l'électricité… C'est un travail de grande ampleur à effectuer car il faut vérifier certaines conduites… On a creusé dans certaines parties de la place Verte et on peut se rendre compte de l'importance du réseau. Les plans du réseau de canalisations de la Ville ne sont plus à jour à cause de certains cow-boys qui ont été mis des tuyaux là et là… Il convient donc d'être prudent pour tout remettre en ordre. Et il s'agit vraiment d'un boulot conséquent. » Les plaques commémoratives au niveau de la fontaine vont également être démontées très prochainement. Elles seront replacées une fois que les travaux sur la place Verte seront terminés.

C.B.

200047633702